

TIZI-OUZOU

Délinquance routière : 5 000 morts chaque année

C'est un véritable cri d'alarme que vient de lancer A. Babouche, président de la Fédération algérienne des auto-écoles de la wilaya de Tizi-Ouzou dans un article qu'il a remis à notre bureau de Tizi-Ouzou.

Les causes des accidents de la route qui provoquent 5 000 morts par an ne se situent pas, selon lui, dans l'état des routes ni dans les défaillances matérielles.

L'homme en est la cause principale à travers le non-respect du code de la route, ayant lui-même pour origine l'absence de formation des conducteurs, indique l'auteur d'un article virulent mettant en cause la majorité des auto-écoles qui vendent le permis au lieu de former leurs clients, d'une part, et les pouvoirs publics, d'autre part, qui, pourtant au fait de la corruption gangrenant le secteur, n'exercent aucun contrôle sur les examinateurs et les auto-écoles d'après toujours la même source.

Les pouvoirs publics manquent, dit-il, de volonté et de courage politique visant à combattre le fléau qui est en train de happer des milliers d'Algériens victimes de la mafia du permis de conduire. Illustrant son propos, il affirme que tous les ministres qui ont géré ce secteur ont été interpellés sur ce fléau mais tous ont préféré esquiver la question. Il s'agit de la bonne formation à l'auto-école et d'un examen minutieux per-



Une situation alarmante.

mettant d'obtenir de véritables conducteurs et d'épargner au pays cette hécatombe humaine et le lourd tribut financier subséquent évalué, selon lui, à 80 milliards de dinars.

Quand 90% des auto-écoles vendent les permis et que 8 permis sur 10 sont achetés, les pompeuses campagnes de prévention routière et leurs slogans tout aussi pompeux ne sont que des coups d'épée dans l'eau, souligne le même responsable déplorant au passage les restitutions de permis, avec excuses, sur interventions et coups de fil de grosses légumes et dont les titulaires viennent ensuite nar-

guer les agents de la circulation. «Jamais la corruption n'a atteint les sommets comme ces derniers temps, elle est devenue une pratique systématique pour tous les gens avides de facilité», souligne-t-il encore regrettant que les 100% de réussite et les listes d'exams pleines n'éveillent aucun soupçon des directeurs de transport alors que tout agrément est censé être suivi d'un contrôle permanent.

S'adressant indirectement aux parents de candidats ainsi qu'à ces derniers, auxquels il recommande vivement une bonne formation, il rappelle que l'achat d'un permis équivaut à l'achat d'un

cercueil. Au terme d'un état des lieux qui a servi de base au présent article, le responsable de la Fédération des auto-écoles recommande une dizaine de mesures susceptibles, à ses yeux, de redresser la situation.

Il s'agit entre autres de l'annulation des candidats libres, de l'interdiction du forfait, de l'obligation pour les auto-écoles de faire une formation de 20 leçons, d'analyser les résultats des examens, d'appliquer l'anonymat absolu pour les programmes d'exams, d'approfondir l'examen physiologique et psychologique des candidats au permis de conduire...

B. T.

ÉDUCATION ARTISTIQUE

La ville des Genêts perd ses 10 postes

La wilaya de Tizi-Ouzou va-t-elle perdre ses dix postes d'éducation artistique pour cause d'interprétation restrictive des textes régissant la Fonction publique ?

C'est à craindre d'après les postulants titulaires de DES artistique délivrés par l'Ecole nationale des beaux-arts d'Alger dont les dossiers sont rejetés par le responsable local de la Fonction publique, contrairement à ses confrères d'autres wilayas du pays, selon les enseignants concernés, qui ont d'ailleurs introduit des recours à la direction générale de la Fonction publique en date du 13 de ce mois à l'issue de maintes démarches locales infruc-

tuieuses. Tous les concourants à ces postes ont vu leurs dossiers refusés par la Fonction publique de la wilaya qui fait une lecture restrictive des critères exigés des candidats éligibles à ces postes, refusant y compris les titulaires de DES ayant déjà exercé dans la discipline en qualité de contractuels, et ce, nonobstant les résultats du concours et l'utilité de la filière désormais reconnue indispensable au sein de l'éducation nationale.

Faut-il abandonner l'éducation artistique sous prétexte qu'il y a pas de licenciés parmi les postulants ? Le DES, bac+5, n'est-il pas équivalent à la licence alors qu'il figure parmi les diplômes exigés pour le recrutement dans

la filière ? Faut-il réduire les enseignants vacataires au chômage après les avoir privés de l'assurance, des congés, de salaires et d'allocations durant des mois ? se demandent les intéressés qui ont pourtant fait preuve de sacrifices et de patience et qui, au lieu d'être récompensés à l'occasion de ce concours, se voit éjectés de l'éducation sans considération comme des intrus.

Les intéressés n'osent pas croire à l'hypothèse d'un détournement de ces postes où le concours ne serait que pure forme, juste pour satisfaire une procédure réglementaire pernicieusement contournée.

B. T.

TLEMCCEN

À quand la téléphonie mobile à Beni-Snous ?

Au moment où les différents opérateurs de la téléphonie mobile multiplient les offres et élargissent leur champ d'action à travers tout le territoire de la wilaya de Tlemcen, la région de Beni-Snous reste encore isolée en matière de télécommunications.

Dans les localités de Beni Achir, Sidi-Larbi, Naser et Taga, vous ne pouvez faire usage de votre portable ; ces zones rurales ne sont desservies par aucun

réseau des différents opérateurs qui existent sur le marché national.

Les habitants de la vallée des milles martyrs restent coupés du

monde civilisé. Et dire que cette daïra se trouve à une trentaine de kilomètres du chef-lieu de wilaya. Il faut cependant rappeler que les monts de Beni Snous qui dominent à l'ouest tout l'oriental marocain sont souvent envahis par les ondes des réseaux de «Maroc Télécom», principal opérateur chez nos voisins de l'ouest. Les citoyens de ces zones reculées

vivent un véritable calvaire en période hivernale, souvent la seule route qui existe est coupée par les fortes chutes de neige.

En attendant les promesses qui leur ont été faites, ces tributs amazighes espèrent une intervention rapide des opérateurs de la téléphonie mobile qui a fait une grande percée en Algérie.

M. Zenasni

AÏN-TÉMOUCHENT

12 ha de cultures maraîchères détruits à Terga et Sidi-Ben-Adda

Certains paysans sans scrupules ne reculent devant rien pour amasser de l'argent facile quitte à mettre en risque la vie des citoyens. Cette semaine, les éléments de la Gendarmerie nationale de Terga, lors d'une tournée de contrôle le long de l'oued Sennane, ont remarqué que plusieurs fellahs utilisaient des pompes hydrauliques pour puiser l'eau polluée de l'oued en vue d'irriguer leurs cultures, un procédé déjà utilisé par le passé. Ainsi, à Terga et Sidi Benadda, les éléments de la Gendarmerie nationale ont saisi quelque 10 pompes hydrauliques avec la tuyauterie d'usage alors que les fellahs concernés par cette forme d'irrigation sauvage, dont plusieurs récidivistes, ont été entendus par la Gendarmerie nationale en attendant leur comparution devant la justice. Entre-temps, les éléments de la BHC et la BHIC se sont rendus sur les lieux des cultures et ont procédé à la destruction de près de 12 ha de cultures comprenant entre autres la pomme de terre, l'aubergine, les poivrons, l'oignon et les courgettes.

A noter que ce procédé d'irrigation est très fréquent dans les deux communes précitées puisque de nombreuses opérations de destruction de cultures ont été effectuées par le passé.

500 poulets détruits

Suite à une information parvenue à la Gendarmerie nationale de Terga, faisant état de l'existence d'un abattoir clandestin de volailles, monté par des propriétaires de hangars de poulets, la gendarmerie s'est déplacée sur les lieux et a découvert dans un hangar quelque 500 poulets abattus et prêts à être écoulés sur le marché.

Deux personnes impliquées dans l'abattage ont été interpellées ; par contre, le vétérinaire du BHC, appelé sur les lieux, a procédé à l'inspection des poulets saisis où il a constaté qu'ils étaient impropres à la consommation du fait des conditions dans lesquelles ils étaient abattus, raison pour laquelle on procéda à leur destruction.

S. B.